



N° 036 /2015/P/CENI

COMMUNIQUE (Pour large diffusion)

Il nous a été rapporté que des résultats de bureaux de vote de l'élection présidentielle du 25 avril 2015 sont publiés sur Internet.

Cette démarche n'est ni conforme au code électoral ni à l'esprit qui a présidé à la mise en place du comité d'accompagnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour la centralisation des résultats par les Missions d'Observation et d'Information Electorales Internationales et les candidats.

A cet effet, la CENI invite tous les auteurs de ces agissements à y mettre fin en attendant la proclamation des résultats provisoires.

La CENI informe par cette même occasion toute la population et tous les observateurs du processus électoral que dès la publication des résultats provisoires, l'ensemble des procès-verbaux des bureaux de vote seront publiés sur Internet dans un souci de transparence.

Fait à Lomé, le 26 AVR 2015



Le Président

Taffa TABIOU